

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 08 octobre 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le huit octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le deux octobre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°3 : 32

Du point n°3 au point n°32 : 34

A partir du point n°33 : 33

Nombre de pouvoirs :

Du point n°1 au point n° 32 : 6

A partir du point n° 33 : 5

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°3 : 38

Du point n°3 au point n°32 : 40

A partir du point n°33 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVARQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°4), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°4), Mme DERONNE Véronique (jusqu'au point n°32), Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donnée à Mme BEURAERT Martine

M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique jusqu'au point n°32

M.DEHAENE Michel, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothee

M.DELABRE Aimé, pouvoir donné à M.VANECLOO Serge

Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard

M.SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à M.MORVAN Hervé

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe, jusqu'au point n°3

M.BROUTEELE Philippe, à partir du point n°33

Mme DE SWARTE Marie-Dominique, jusqu'au point n°3

Mme DEBAISIEUX Nathalie

Mme DERONNE Véronique, à partir du point n°33

M.FICHEUX Bruno

Secrétaire de séance : M.PRUVOST Philippe

Délibération n°2024D210 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention aux TPE en développement – El LEVOYE Marie (Bonemine) sur la commune d’Estaires.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération n°2023D194 du 19 décembre 2023 actant le renouvellement d’une aide financière destinée aux TPE en développement sur le territoire de la CCFL,

Vu la délibération du Conseil Régional n°2024.00151 en date du 8 février 2024 accordant la reconduction des aides CCFL,

La CCFL est sollicitée pour l’octroi d’une subvention par l’El Marie Levoye sous l’enseigne commerciale Bonemine, créée le 1^{er} octobre 2007.

Cette entreprise, dirigée par Madame Marie Levoye, est spécialisée dans les soins esthétiques et la vente de produits associés. Son siège se situe au 155 rue de la gendarmerie à La Gorgue.

Considérant les bilans de l’entreprise :

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------------|----------|---------|----------|
| Chiffre d’affaires | 43 882 € | 59 331€ | 48 454 € |
| Résultat | 19 960 € | 10 157€ | 6 878€ |

Madame Levoye passe d’un local de 20m² avec peu de visibilité à un local de 100m² situé 4 rue Emile Roche à Estaires. Les investissements concernent l’aménagement du nouveau local :

| | Montant HT |
|--|-------------------|
| Table de massage avec matelas chauffant, appareil aquapure – Beauty Tech | 15 603€ |
| Enseigne – Leclercq Publicité | 2 350.76€ |
| Comptoir à l’accueil – Maison du Monde | 615,83€ |
| TOTAL | 18 569.59€ |

Avec une subvention fixée à 30% des investissements compris entre 5 000€HT et 30 000€HT et avec un plafond de 9 000€, l’aide de la CCFL pourrait être d’un montant maximum de 5 570.87€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d’une subvention de 5 570.87€ maximum à l’El Marie Levoye
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l’El Marie Levoye et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l’unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 08 octobre 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Philippe PRUVOST



Le Président,

Jacques HURLUS


